



MAISON D'ARRÊT DE ROUEN

S.P.S

affilié à la Fédération  
Générale  
Autonome des  
Fonctionnaires

SYNDICAT PENITENTIAIRE DES SURVEILLANT(e)S

# Crème moi le dos !

*Comme vous le savez tous, les produits des cantines ne sont pas autorisés à rentrer par les parloirs et les prescriptions médicales doivent être déposées à la porte d'entrée, contrôlées par le service médical et distribuées aux détenus par le biais de l'infirmerie.*

*Pourtant, un petit malin a trouvé la faille...*

*Pour cela, il vous suffit d'aller voir le docteur, lui dire que vous avez des problèmes dermatologiques.*

*Celui-ci vous fournira alors une prescription médicale qui autorise votre famille à faire entrer par les parloirs: 10 gels douche et 10 tubes de crèmes.*

*Malheureusement, ce n'est pas le premier tract que notre organisation rédige par rapport au comportement de ce médecin qui n'en fait qu'à sa tête...*

*Madame la Directrice, nous vous demandons d'intervenir auprès de ce cadre médical afin qu'il cesse ces agissements et qu'il respecte enfin le règlement et les notes de service de notre établissement.*

*Vous ne pouvez pas demander aux agents de désencombrer les cellules et en même temps laisser ce docteur, les encombrer à coups de certificats médicaux de complaisance.*

*Faire rentrer autant de produits de cette valeur va à l'encontre du combat que nous menons contre le racket et les trafics en tout genre.*

Le bureau local, le 15/09/2022

Copie DISP .